

Informations relatives aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales

Dénomination du produit:

Clartan Ethos Esg Europe Small Et Mid Cap

Identifiant d'entité juridique:

54930043T01NZXYIFE71

Résumé

Dans le cadre de ses investissements, Clartan Ethos Esg Europe Small Et Mid Cap (le « **Compartiment** ») applique les **principes d'investissement socialement responsable** (« ISR ») d'Ethos Services SA (« **Ethos** »), le **conseiller du Compartiment en la matière**.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le « **Compartiment** » reposent sur :

- **l'exclusion** de certains **secteurs** d'activités et de **comportements** via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés
- une approche « **best in class** » visant à privilégier les **entreprises qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance** et qui tendent à avoir un **impact positif** sur l'environnement et la société dans son ensemble ; ces entreprises sont sélectionnées par Ethos sur la base de l'analyse de **critères ESG**, d'une évaluation de leur **stratégie face au changement climatique** ainsi qu'une **appréciation de la contribution positive** de leurs produits et services à la résolution des défis environnementaux.
- une démarche d'**actionnariat actif** : les **droits de vote** d'actionnaires sont exercés dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes **sur l'intégralité des émetteurs d'actions** en portefeuille, conformément aux principes d'Ethos pour l'ISR et aux lignes directrices de vote ; un **dialogue est recherché** avec les sociétés investies.

Les principes d'Ethos pour l'ISR appliqués au Compartiment sont plus amplement décrits dans le lien ci-après: https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2022-10/2022_Principes_Ethos_pour_ISR_FR_A4_FINAL.pdf

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment sont notamment axées sur :

Exclure les entreprises dont les produits sont incompatibles avec les valeurs recherchées par le Compartiment - exclusions sectorielles :

Les entreprises réalisant **plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'un des secteurs** mentionnés ci-dessous sont exclues.

- Armement conventionnel ;
- Armement non-conventionnel : Les entreprises actives dans ce secteur sensible sont exclues indépendamment de leur degré d'implication ou du chiffre d'affaires réalisé ;
- Tabac ;
- Jeux de hasard ;
- Pornographie ;
- Organismes génétiquement modifiés (« OGM ») dans l'agrochimie ;
- Energie nucléaire ;
- Charbon thermique ;
- Energies fossiles d'origine non conventionnelle.

Lorsqu'une entreprise réalise plus de 5% de son chiffre d'affaires dans plusieurs secteurs sensibles sans toutefois que l'un de ces secteurs ne représente 5% du chiffre d'affaires à lui seul, alors, Ethos se réserve également le droit d'exclure l'entreprise de l'univers d'investissement du Compartiment.

Exclure les entreprises dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux définis par Ethos - exclusions comportementales :

Le Compartiment exclut les entreprises dont le **comportement viole les principes fondamentaux d'éthique et de développement durable**. Les exclusions liées au comportement de l'entreprise sont décidées lorsque les entreprises sont impliquées dans des **controverses en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale**. Il s'agit de violations significatives de **critères normatifs** par leur ampleur (gravité de l'impact), leur **portée** (étendue de l'impact) ou leur **caractère irrémédiable**.

En particulier, des violations régulières des principales **conventions internationales signées par la Suisse** ou de l'un des **10 principes du UN Global Compact** conduisent à l'exclusion de l'entreprise. Il s'agit de violations répétées de critères normatifs, indiquant une défaillance systématique de la gestion de l'entreprise, l'autorisation tacite d'abus, ou même des abus intentionnels. La violation systématique n'est pas le résultat d'un mauvais comportement ponctuel ou d'un accident isolé.

Les critères d'exclusion comprennent, entre autres :

- **Ethique des affaires** : Le non-respect des lois, la corruption, les distorsions à la libre concurrence, une communication trompeuse ou fausse face aux différentes parties prenantes, le blanchiment d'argent, l'évasion ou la fraude fiscale, l'optimisation fiscale agressive, la fraude, le lobbying abusif ou la complicité avec le pouvoir (« corporate complicity ») ;
- **Gouvernement d'entreprise** : Lorsque plusieurs éléments de bonne gouvernance ne sont pas respectés, en particulier lorsque les investisseurs minoritaires sont mal protégés ;
- **Social** : La violation des droits humains, la discrimination, le travail forcé, le travail des enfants, l'interdiction du regroupement et des pratiques syndicales, environnement de travail inadéquat et dangereux, l'impact sur des sites du patrimoine mondial ;
- **Environnement naturel** : Dommages environnementaux majeurs, violation du principe de précaution, techniques industrielles désuètes, techniques d'extraction minière ou pétrolière non conventionnelles, impact sur le réchauffement climatique, qualité des infrastructures, impacts sur les écosystèmes et la biodiversité.

Evaluer les entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») - rating ESG :

Le Compartiment investit **en priorité dans les entreprises qui bénéficient d'une évaluation ESG supérieure à la moyenne**. L'analyse ESG est structurée en trois étapes, à savoir l'analyse de la gouvernance, de la stratégie et du reporting de l'entreprise. L'évaluation ESG contribue à établir un rating ESG pour chacune des entreprises. A cet effet, l'évaluation extra financière est complétée par la prise en compte d'éventuelles controverses de nature ESG auxquelles pourrait être soumise une entreprise. Lorsque l'une de ces controverses est considérée comme majeure, cela conduit à l'exclusion de l'entreprise du portefeuille du Compartiment.

Le rating ESG permet ainsi de classer les entreprises en fonction de leur performance ESG relative par rapport aux autres entreprises du même secteur.

Ethos utilise ses ratings en privilégiant les investissements dans les meilleures entreprises de chaque secteur (**approche « best in class »**).

Evaluer les entreprises selon leur prise en compte des enjeux liés au changement climatique - rating Carbon :

Le Compartiment investit **en priorité dans les entreprises qui intègrent les enjeux liés au changement climatique** dans leur modèle d'affaires et tendent à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). La sélection des entreprises par Ethos se fonde sur l'élaboration d'un rating carbone des entreprises et le dialogue actionnarial concernant leur stratégie environnementale, de même que la réduction et la publication de l'empreinte carbone des entreprises.

Les principes d'Ethos pour l'ISR appliqués au Compartiment sont plus amplement décrits dans le lien ci-après: [https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2022-10/2022 Principes Ethos pour ISR FR A4 FINAL.pdf](https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2022-10/2022%20Principes%20Ethos%20pour%20ISR%20FR%20A4%20FINAL.pdf)

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des **actions de sociétés distinguées par Ethos** pour leur contribution positive aux thématiques environnementale, sociale et de gouvernance. Les droits de vote d'actionnaires sont exercés dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes.

Le Compartiment **privilégie les entreprises qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance** et qui tendent à avoir un **impact positif** sur l'environnement et la société dans son ensemble. Ces entreprises sont **sélectionnées par Ethos sur la base de l'analyse de critères ESG**, d'une évaluation de leur **stratégie face au changement climatique** (dans la section « Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier » ci-dessus) ainsi qu'une **appréciation de la contribution positive** de leurs produits et services à la résolution des défis environnementaux.

Ethos a développé une **méthodologie durable unique et exclusive pour le Compartiment** qui s'appuie sur son expertise de longue date.

Les entreprises sont classées dans les **catégories de durabilité** suivantes :

LEADER ESG	Entreprises qui intègrent les meilleures pratiques en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans leur modèle d'affaires et respect des hauts standards de gouvernance. Généralement préparées aux changements structurels en cours.
LEADER IMPACT	Entreprises dont une partie significative des solutions et des services ont un impact généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé et de l'éducation.
STRONG PERFORMER ESG	Entreprises qui reconnaissent les enjeux de la durabilité et mettent en œuvre des politiques RSE de premier plan tout en adaptant leur modèle économique pour intégrer la durabilité à toutes les étapes de leur chaîne de valeur.
STRONG PERFORMER IMPACT	Entreprises proposant des solutions et des services innovants dont l'impact est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé ou de l'éducation.
CHALLENGER	Entreprises qui, bien que n'ayant pas encore les mêmes politiques RSE qu'un Leader ou un Strong Performer, sont dans une démarche positive d'adaptation et reconnaissent les enjeux de la durabilité. Souvent des candidats pour accéder aux catégories supérieures.
FOLLOWER	Entreprises qui sont sujettes à des controverses importantes ou/et qui ne semblent pas gérer de manière satisfaisante leurs enjeux environnementaux et sociaux ou/et dont la gouvernance présente un risque significatif pour les actionnaires.
LAGGARD	Entreprises qui sont soit actives dans des secteurs exclus par Ethos, soit sujettes à des controverses majeures soit qui ne respectent pas les standards minimaux en matière de RSE et de gouvernance.

Seules les entreprises identifiées comme LEADER, STRONG PERFORMER et CHALLENGER peuvent intégrer l'univers d'investissement du Compartiment.

Pour déterminer dans quelle catégorie se trouve une entreprise, Ethos applique un **processus de sélection en trois étapes** :

1. **1ère étape** : Identification des entreprises qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles (**filtrage négatif**).

Ethos identifie les entreprises ayant des activités sensibles ou actives dans des secteurs sensibles, tels que l'armement (conventionnel et non conventionnel), le charbon thermique, les énergies fossiles d'origines non conventionnelles, l'énergie nucléaire, le tabac, les organismes génétiquement modifiés dans l'agro-industrie, les jeux de hasard et la pornographie.

2. **2ème étape** : Sélection des meilleures sociétés selon un double filtre de durabilité (**filtrage best-in-class**)

a. Analyse ESG (Rating ESG)

Ethos évalue les entreprises sur la base d'une approche quantitative multicritères standard utilisant environ 100 points de données ESG répartis en trois catégories principales :



Chaque entreprise se voit attribuer un **score ESG** basé sur le critère susmentionné. Le score ESG tient compte des caractéristiques ESG spécifiques au secteur et **positionne l'entreprise par rapport à ses pairs**.

Un **rating ESG** est attribué à chaque entreprise en fonction de son **score ESG** (analyse **quantitative**) et de son **niveau d'exposition à des controverses ESG** (analyse **qualitative**). Ethos identifie les entreprises impliquées dans des controverses ESG, telles que des violations des droits de l'homme et des droits du travail, des dommages environnementaux graves, une corruption importante, etc. Dans ce processus, Ethos mesure également la pertinence des réponses des entreprises à ces controverses et en tient compte dans le niveau de gravité final attribué à la controverse.

Le rating ESG final de l'entreprise est construit comme suit :

		SCORE ESG (différence par rapport à la moyenne)			
		Au-dessous de -1 écart-type	Au-dessous de la moyenne	Au-dessus de la moyenne	Au-dessus de +1 écart-type
NIVEAU MAXIMUM DE CONTRVERSE	aucune / mineure	B-	B+	A-	A+
	modérée	B-	B+	A-	A-
	sérieuse	B-	B-	B+	B+
	sévère	B-	B-	B-	B-
	majeure	C	C	C	C

Le résultat de cette analyse est une évaluation complète des politiques et des systèmes de gouvernance (G) des entreprises par rapport aux défis environnementaux (E) et sociaux (S) auxquels elles sont confrontées et permet d'identifier les entreprises avant-gardistes qui répondent aux meilleurs critères en termes de responsabilité d'entreprise avec une orientation à long terme et qui sont des leaders dans leurs secteurs.

b. Analyse de la stratégie climatique (Rating Carbon)

Ethos a développé sa propre analyse de la stratégie climatique des entreprises qui mesure l'empreinte carbone des entreprises et la compare à celle de leurs pairs (évaluation quantitative) et évalue leur stratégie en matière de changement climatique (évaluation qualitative).



L'évaluation quantitative compare l'intensité carbone d'une entreprise à l'intensité carbone des entreprises de son secteur. L'intensité carbone prend en compte toutes les émissions de GES telles que définies par le GHG Protocole :

- Domaine 1 : émissions directement liées à la fabrication (ex. utilisation d'énergies fossiles)
- Domaine 2 : émissions liées à la consommation d'énergie à la fabrication (ex. électricité produite à l'aide de charbon)
- Domaine 3 : émissions liées aux cycles de vie du produit et son utilisation (ex. chaîne d'approvisionnement, utilisation, recyclage).

L'évaluation qualitative porte sur la stratégie mise en œuvre par l'entreprise afin de réduire son empreinte carbone et de lutter contre le changement climatique. Dans le cadre de cette évaluation, les objectifs de réduction absolue ainsi que les objectifs de réduction d'intensité (réduction relative) sont analysés. En outre, les mesures visant à promouvoir la transition vers les énergies renouvelables ainsi que la transparence et l'exhaustivité des rapports environnementaux sont analysées.

3. 3ème étape : Sélection positive (Impact positif)

Enfin, Ethos identifie les entreprises dont les **produits et services ont un impact positif** sur l'environnement et la société dans son ensemble et apportent des solutions aux défis mondiaux. Ces impacts comprennent l'économie circulaire, l'éducation, la mobilité à faible émission de carbone, la santé, le capital naturel, la lutte contre la pollution, le bâtiment durable, l'énergie durable, la finance durable et la gestion durable de l'eau.

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Cette méthodologie a pour objectif de réorienter les capitaux vers des activités durables afin de répondre aux enjeux majeurs de notre époque, tels que la lutte contre le réchauffement climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Ethos a regroupé en **dix thèmes les activités considérées comme ayant un impact positif et qui jouent un rôle clé dans une transition vers une société durable** :



Santé et bien-être



Enseignement, formation et culture



Énergies durables



Economie circulaire



Mobilité à faibles émissions de carbone



Contrôle de la pollution



Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes



Immobilier durable



Gestion durable de l'eau



Finance durable

Ethos a établi des catégories de durabilité qui prennent en compte l'ensemble des trois étapes du processus de sélection :

Catégorie de durabilité	Rating ESG <i>minimum</i>	Rating Carbon <i>minimum</i>	% Positive Impact <i>minimum</i>
LEADER ESG	A+	A+	-
LEADER IMPACT	A-	A-	25%
STRONG PERFORMER ESG	A+	A-	-
STRONG PERFORMER IMPACT	B+	B+	10%
CHALLENGER	A-	A-	-
FOLLOWER	B+	B+	-
LAGGARD	-	-	-

Seules les entreprises identifiées comme LEADER, STRONG PERFORMER et CHALLENGER peuvent intégrer l'univers d'investissement du Compartiment.

L'analyse de la durabilité sociale prend en considération les relations de l'entreprise avec l'ensemble de ses différentes parties prenantes, en particulier les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les fournisseurs, la société civile et les actionnaires.

Les **pratiques de gouvernance** sont analysées par l'équipe de recherche d'Ethos selon sa méthodologie propriétaire. Les principaux points analysés incluent, entre autres, la transparence, la structure du capital, la composition et le fonctionnement des instances dirigeantes (conseil d'administration, direction générale), les systèmes de rémunération, les droits des actionnaires ainsi que l'éthique des affaires.

Les critères d'évaluation du **gouvernement d'entreprise pèsent pour 30 à 40% des scores ESG attribués par Ethos** et l'évaluation des **relations avec les parties prenantes**, dont les employés, pour **40 à 60%**.

Au sein de **l'univers d'investissement ainsi délimité par Ethos** par le biais d'une analyse et évaluation extra-financière, le comité de gestion du Compartiment applique une **discipline d'investissement** fondée sur des critères qualitatifs (la pérennité de la rentabilité) ainsi que sur des critères de valorisation propres (déterminer la décote exigible pour investir), selon un **processus dit « quality and value »**.

Proportion d'investissements

Le Compartiment sera investi **au minimum à 92% de son actif net en actions d'entreprises sélectionnées sur base des éléments contraignants de la stratégie d'investissement**, utilisés pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment et sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Toutes **ces actions d'entreprises doivent respecter**, au moment de l'investissement, **les critères de durabilité du Compartiment**, à savoir **être identifiées comme Leader, Strong Performer ou Challenger selon Ethos**. Si une entreprise en portefeuille devait voir son niveau de durabilité baisser (catégories Follower ou Laggard selon Ethos), le gestionnaire du Compartiment a un mois pour vendre la position.

Le Compartiment pourra conserver **jusqu'à 8% d'investissements autres**, à savoir des **liquidités**, qui pourront être placées en OPCVM monétaires, et les produits dérivés (contrats de change admis pour couvrir à court terme l'exposition en devises lors d'achats ou de ventes de titres dans une monnaie autre que la monnaie de référence du Compartiment). Ils ne répondent pas à des exigences environnementales ou sociales. Aucune garantie environnementale / sociale n'est appliquée à ces investissements.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales et méthodes appliquées

Clartan Associés a désigné un comité de pilotage responsable de la mise en œuvre et du suivi de sa politique ESG, notamment le reporting ; cette mission inclut le développement, la maintenance et la conservation des outils nécessaires au suivi de la politique ESG. Ce groupe a également pour mission de promouvoir les critères ESG chez Clartan Associés. La Direction Générale participe au comité ESG. Le contrôle de la bonne mise en œuvre des politiques ESG incombe au comité ESG et en deuxième niveau au RCCI.

Ethos est conseiller du Compartiment en matière d'investissement socialement responsable. Des contrôles robustes ont été mis en place pour respecter l'investissement à hauteur de 92% minimum en actions d'entreprises respectant les critères de durabilité du Compartiment (le solde étant en liquidités ou assimilées) :

1. Au moment de l'investissement (contrôle pre-trade) :

Chaque trimestre, Clartan reçoit d'Ethos la liste des entreprises couvertes par Ethos et leur classification ESG. L'univers « Responsable » (délimité par Ethos) est alimenté dans l'outil de passation des ordres (outil OMS-PMS Infin). Ainsi, seuls sont possibles les achats d'actions identifiés par Ethos comme **Leader, Strong Performer ou Challenger**.

2. Lors de la validation de la Valeur Liquidative (quotidienne) :

Le nombre d'émetteurs actions hors de l'univers « Responsable » est limité à 0 (contrôle automatisé dans l'outil OMS-PMS Infin).

3. Sur une base mensuelle, à des fins de contrôle et de reporting :

Clartan reçoit d'Ethos l'exposition du portefeuille aux catégories et tous deux s'assurent qu'aucun des constituants n'est soit non classé, soit Laggard, soit Follower. La répartition du portefeuille dans les différentes catégories est publiée dans le reporting mensuel. Si une entreprise en portefeuille devait voir son niveau de durabilité baisser (catégories Follower ou Laggard selon Ethos), le gestionnaire du Compartiment a un mois pour vendre la position.

4. Sur une base annuelle, à des fins de contrôle et de reporting :

Un **rapport de durabilité** est établi pour présenter la **performance de durabilité** du fonds à la fin de chaque année, ainsi que les **activités d'actionariat actif** menées durant l'année. Il a pour but d'informer l'investisseur de manière transparente. Il est établi selon les recommandations de la « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures » en termes d'indicateurs et d'objectifs ainsi que les « recommandations sur la transparence et les critères minimaux applicables aux approches d'investissement durable et aux produits » de l'Asset Management Association Switzerland et Swiss Sustainable Finance.

Sources et traitement des données

Ethos est conseiller du Compartiment en matière d'investissement socialement responsable. Le fonds bénéficie ainsi de l'expertise longue et reconnue d'Ethos dans le domaine de l'investissement durable.

Ethos a développé sa propre méthodologie d'évaluation de la durabilité et dispose d'une équipe interne d'analystes ESG. L'analyse d'Ethos est basée sur une méthode

propriétaire d'évaluation de la performance ESG d'une entreprise qui prend en compte les normes, traités et bonnes pratiques internationalement reconnus, tels que, entre autres, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les Objectifs de développement durable et le Pacte mondial des Nations Unies.

Pour les actions ou les dettes suisses, Ethos construit son rating ESG sur la base de sa propre recherche ESG primaire. Ethos utilise toutes les informations publiques disponibles telles que les informations publiées par les sociétés (rapport annuel, communiqué de presse, statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, etc.), les études d'Ethos sur les thèmes ESG, ainsi que des études provenant de fournisseurs externes, d'ONG, d'associations de parties prenantes, d'informations des médias, etc. Ethos utilise également des sources externes dans des domaines spécifiques et limités tels que la recherche sur le climat (CDP et Trucost entre autres) et la détection de controverses (RepRisk).

Pour les sociétés non suisses, Ethos établit les ratings ESG sur la base de données primaires environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise fournies par des fournisseurs externes (tels que RepRisk, Sustainalytics ou Trucost) et des bases de données externes accessibles au public. Ethos dispose d'un modèle propriétaire pour le traitement et la consolidation des données provenant des fournisseurs externes, ce qui conduit à l'attribution d'une notation ESG à chaque société. Les analystes d'Ethos sont chargés de superposer les données des fournisseurs externes en termes d'implication des produits et d'analyse qualitative des controverses.

L'intégralité des actions en portefeuille font l'objet d'une évaluation de durabilité.

Limites aux méthodes et aux données

Limites méthodologiques : le processus d'investissement s'appuie sur une recherche qualitative et quantitative qui se fonde uniquement sur les données brutes publiées par les entreprises. Ainsi, une première limite consiste en la fiabilité des données publiées qui repose sur crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises.

Par ailleurs, concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de la gestion les entreprises controversées ou à risque de controverses. Néanmoins une limite tient à l'impossibilité de prévenir l'ensemble des controverses et donc d'afficher un risque nul sur ce point.

Diligence raisonnable

1) **Ethos est conseiller du Compartiment dont l'expertise en matière d'investissement socialement responsable est longue et reconnue.**

Créée en 1997 par des caisses de pensions suisses pour proposer des placements durables, Ethos a développé un savoir-faire unique dans le domaine de l'investissement responsable. Ethos compte aujourd'hui plus de 30 collaborateurs totalement dédiés à l'analyse et la promotion de l'investissement durable.

Ethos propose une gamme entièrement composée de produits et services dédiés à la durabilité à plus de 300 clients, principalement des investisseurs institutionnels.

Ses prestations comprennent :

- Des fonds et des indices durables
- Des analyses d'assemblées générales avec recommandations de vote
- Des programmes de dialogue avec les entreprises
- Des évaluations et notations ESG extra-financières des sociétés

Ethos est notamment signataire des PRI depuis 2006, de l'United Nations Global Compact, membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change et certifiée B Corp depuis 2020.

2) Clartan Associés mène une « due diligence » annuelle auprès d'Ethos Services, en tant que prestataire-clé.

Politiques d'engagement

1. Exercice des droits de vote

Les droits de vote d'actionnaires sont exercés dans l'intérêt des actionnaires et des autres parties prenantes de l'entreprise.

General Initiatives	Environmental/Climate Initiatives	Social Initiatives	Governance Initiatives
<input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-	<input checked="" type="checkbox"/> CDP - Carbon Disclosure Project (please specify carbon, forest, water etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative	<input checked="" type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input checked="" type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation	<input checked="" type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres

<p>Level Expert Group on Sustainable Finance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility</p> <p><input type="checkbox"/> National Asset Manager Association (RI Group)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment</p> <p><input type="checkbox"/> SIFs - Sustainable Investment Fora</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Swiss Sustainable Finance • Shareholders for Change (SfC) • Sustainable Stock Exchanges Initiative • B Corporation network (Ethos est B Corp) 	<p><input type="checkbox"/> Green Bond Principles</p> <p><input type="checkbox"/> IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge</p> <p><input type="checkbox"/> Paris Pledge for Action</p> <p><input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Climate Action 100+ • Transition Pathway Initiative (TPI) • Net Zero Assets Managers 	<p><input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tobacco-Free Finance Pledge • Reporters Without Borders (RSF) • Transparency International Switzerland • ShareAction Workforce Disclosure Initiative 	
--	---	--	--

Les droits de vote des titres détenus dans le fonds sont systématiquement exercés conformément aux principes d’Ethos pour l’ISR et aux lignes directrices de vote disponibles sur le site d’Ethos (https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2021-12/LDPCG_Ethos_2022_FR.pdf).

2. Dialogue actionnarial

Conformément aux principes d’Ethos pour l’ISR, un **dialogue est systématiquement recherché avec les sociétés investies**. Ce dialogue permet **d’atteindre les objectifs ESG**. Les dialogues directs visent à **améliorer le profil**

ESG des sociétés du portefeuille et à **enrichir l'univers**. Les dialogues généraux correspondent à des **campagnes** auprès des sociétés sur des **thématiques ESG** plus larges comme la responsabilité numérique, les droits humains ou le travail forcé.

Indice de référence désigné

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence désigné** pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.